

Etude relative à la gestion des déchets et matériaux du BTP

Etude sur les quantités et les flux de déchets et matériaux recyclés du BTP

Département des
Vosges

Livrable final
Mars 2014

Synthèse & Conclusion du diagnostic

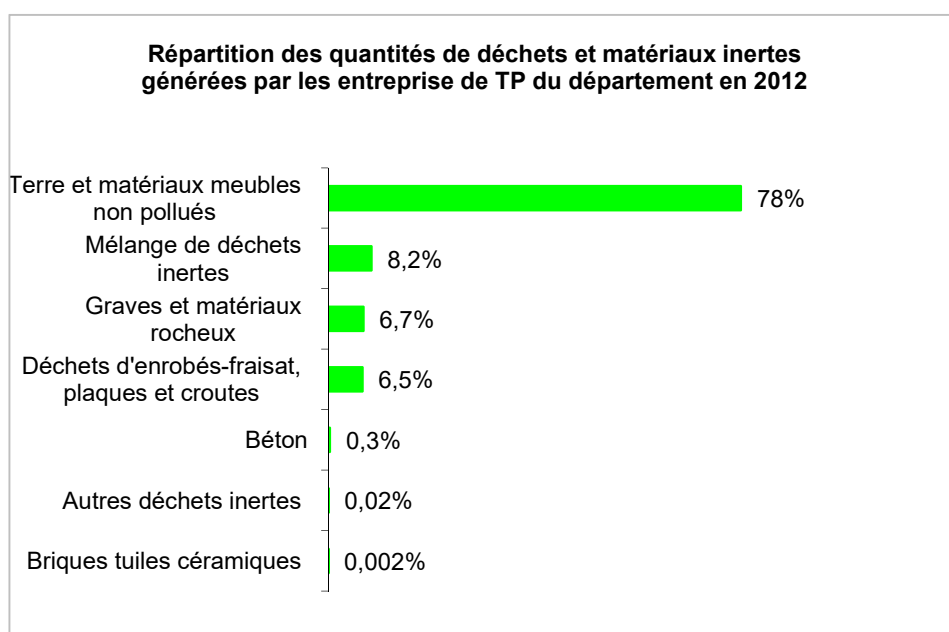
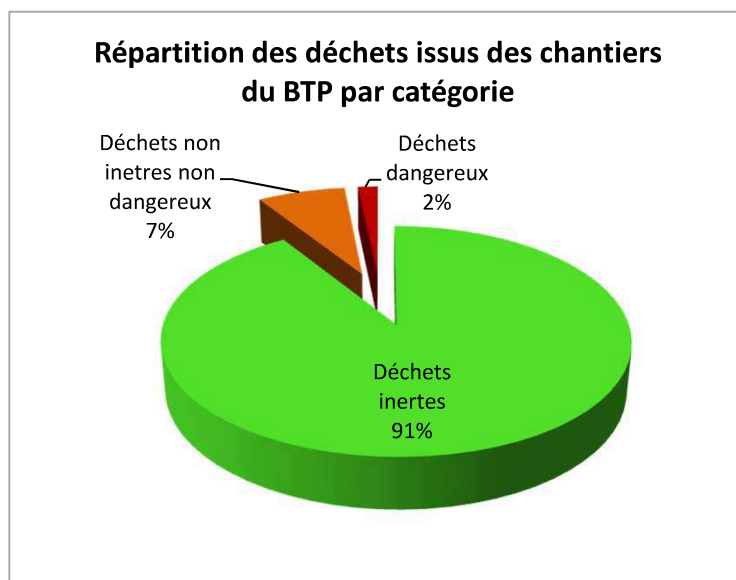
1. Le gisement de déchets du BTP en 2012

➔ L'activité du BTP sur le département a généré environ 971 millions de tonnes de déchets en 2012

| Quantités de déchets issues des chantiers BTP des Vosges | 970,6 milliers de tonnes |
|--|---------------------------------|
| dont déchets des chantiers de TP | 841,6 milliers de tonnes |
| dont déchets des chantiers de Bâtiment (hors déconstruction) | 85 milliers de tonnes |
| dont déchets des chantiers de déconstruction du bâtiment | 44 milliers de tonnes |

A noter qu'il s'agit ici du gisement de déchets produit sur un territoire. L'ensemble de cette production ne sera pas acheminé vers les installations : une partie sera réemployée sur chantier.

- ➔ 86,7% du gisement de déchets provient des chantiers de Travaux Publics du département ; cela explique la part importante de déchets inertes (99% des déchets TP). Parmi cette quantité de déchets, 78% sont des terres et des matériaux meubles non pollués.
- ➔ 8,7% proviennent des chantiers de Bâtiment (hors déconstruction) du département. Les emballages et le bois brut ou faiblement adjuventé constituent les principaux déchets générés par ces entreprises.
- ➔ 4,5% du gisement provient des chantiers de déconstruction. Le béton et les gravats constituent les principaux déchets inertes générés par cette activité.

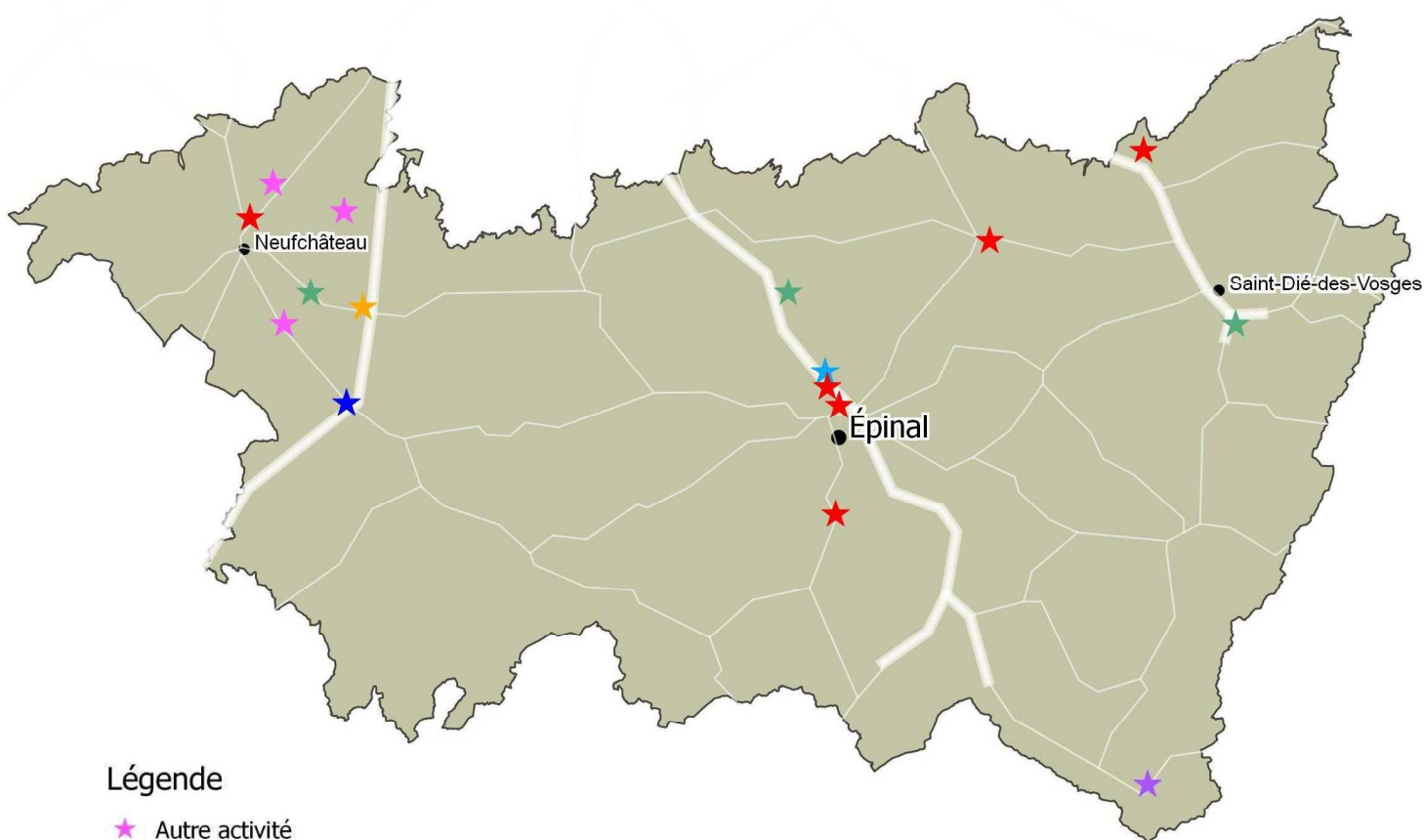
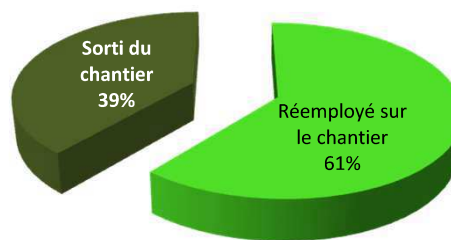


2. Le recyclage des matériaux sur chantier

➔ **Les entreprises de Travaux publics déclarent avoir réemployées 61%** des déchets générés en 2012, soit 511,13 milliers de tonnes de déchets.

➔ **3% des entreprises de TP ont acheté des matériaux inertes recyclés en 2012**, 20 milliers de tonnes. Il s'agit principalement de recyclés d'enrobés.

Destination des déchets et matériaux inertes générés par les entreprises de Travaux Publics du département en 2012



Légende

- ★ Autre activité
- ★ Collecte / location de bennes
- ★ Compostage de déchets verts du BTP
- ★ Plateforme de regroupement
- ★ Réaménagement de carrière
- ★ Stockage définitif d'inertes
- ★ Tri

➔ **Nombre d'installations** : on dénombre 16 installations spécialisées dans la gestion des déchets du BTP sur le département.

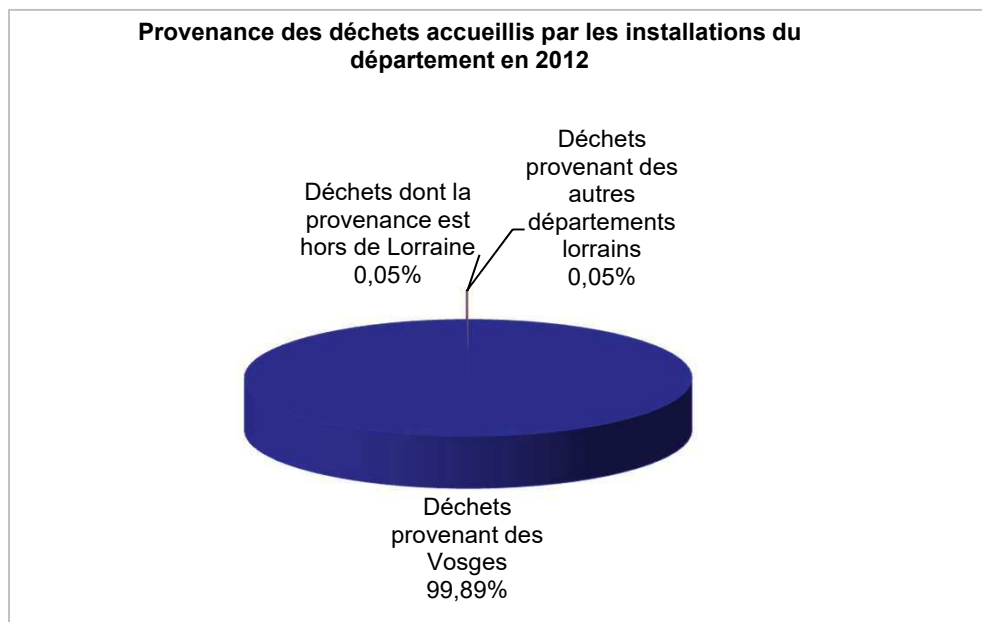
➔ Une meilleure couverture du département notamment en installations de traitement de déchets non inertes non dangereux et déchets dangereux permettrait une valorisation plus importante de ces déchets.

Les installations recensées ici sont spécialisées dans la gestion des déchets et matériaux du BTP. Ne sont recensées ni les installations et déchèteries de collectivités, ni les ISDND, UIOM et centres de tri de déchets ménagers (hors du champ de l'enquête).

A noter que les installations spécialisées dans la gestion des déchets du BTP recensées n'ont fait l'objet d'aucune vérification de leur conformité réglementaire.

➔ **Quantités accueillies par les installations** : les installations ont réceptionné 203,4 milliers de tonnes de déchets du BTP en 2012, dont 0,1% proviennent d'autres départements.

| Quantités de déchets accueillies sur les installations spécialisées dans la gestion des déchets du BTP | 203,4 milliers de tonnes |
|--|--------------------------|
| Dont déchets provenant du département | 203,2 milliers de tonnes |
| Dont déchets provenant d'autres départements | 0,2 milliers de tonnes |



A noter que les installations spécialisées dans la gestion des déchets du BTP recensées n'ont fait l'objet d'aucune vérification de leur conformité réglementaire.

➔ **Activité des installations** : la majorité des 16 installations spécialisées dans la gestion des déchets du BTP combine deux activités. 7 installations du département réalisent du stockage définitif de déchets inertes. Sur l'ensemble des carrières des Vosges, 5 carrières ont déclaré recevoir des déchets issus des chantiers du BTP.

| Activité des installations du département en 2012 | |
|--|---|
| Recyclage inertes | 1 |
| Plateforme de regroupement | 2 |
| Réaménagement de carrière | 5 |
| Tri | 1 |
| Collecte / location de bennes | 2 |
| Stockage définitif d'inertes (autre que réaménagement de carrière) | 7 |
| Centrale d'enrobage | 1 |
| Autre activité | 1 |
| Broyage déchets de bois | 2 |
| Valorisation de déchets non inertes | 1 |

➔ Organisation des filières de traitement des déchets inertes :

- Les mélanges de déchets inertes : 1/3 de ces déchets sont réemployés sur chantier. La filière est bien organisée, puisque 35% des déchets qui sortent des chantiers vont sur des plateformes de tri et 20% uniquement directement en stockage définitif.
- Le béton sans ferraille : ce type de déchet est très peu réemployé sur chantier, cependant la filière de traitement de ce déchet est bien organisée sur le département, puisque la quasi totalité de ces déchets est envoyé en plateforme de recyclage.

Les graves et matériaux rocheux : 73% des déchets sont directement réemployés sur chantier, notamment pour du remblais. 90% des déchets sortis de chantier sont recyclés par les installations et utilisés en remblais de carrière.

- Les terres et matériaux meubles non pollués : 64% des terres générées sont directement réemployées sur chantier. La filière des installations accueillant des terres laisse cependant un place encore trop importante à l'évacuation des terres vers les décharges (63% des terres sorties des chantiers).
- Les déchets d'enrobés : nécessitent un traitement avant réemploi. D'ores et déjà, 51% de ces déchets sont réemployés sur chantier après traitement pour 89% de ces déchets. Une fois sortis des chantiers, les déchets sont directement acheminés vers les centrales d'enrobage.

De manière générale, la valorisation des excédents de déchets inertes sur chantier se fait à travers 3 principales filières de traitement :

- 1/ Stockage en ISDI;
- 2/ Envoyé en plateforme de recyclage;
- 3/ Autre destination (déchèteries, décharges communales)

Organisation des filières de traitement des déchets non inertes non dangereux

Les déchets non inertes non dangereux sont pour 86% valorisés.

Les filières de traitement, par type de déchets, sur le département sont les suivantes :

- Les déchets végétaux : la filière de valorisation de ces déchets est bien organisée dans les Vosges puisque la totalité des déchets végétaux est recyclée en valorisation matière sur les installations du département.
- Les métaux : deux solutions sont utilisées par les entreprises : elles remettent directement une grande partie de ces déchets à des ferrailleurs, le reste est envoyé en installations. Ces dernières les valorisent sur place ou les envoient vers une filière de fabrication (aciérie, fonderie notamment). Cette filière est bien organisée sur le département.
- Le bois-brut : la filière est bien organisée. 70% des déchets sont envoyés sur des sites spécialisés dans le broyage du bois. 20% des déchets est acheminé directement vers les filières de valorisation matière, 10% incinérés. Par ailleurs, certaines entreprises du Bâtiment le valorisent en bois de chauffage.
- Les plastiques : Seuls 14% de ces déchets sont valorisés alors que 43% sont incinérés. Des dispositifs restent à adapter pour une meilleure prise en compte de ces déchets.
- Les vitrages : La filière est bien organisée sur le département, 87% des déchets envoyés sur les installations du département font l'objet d'une valorisation matière.

➔ Organisation des filières de traitement des déchets dangereux :

Aucune installation n'est spécialisée dans la gestion des déchets dangereux issus du BTP sur le département.

➔ Périmètre d'acheminement des déchets :

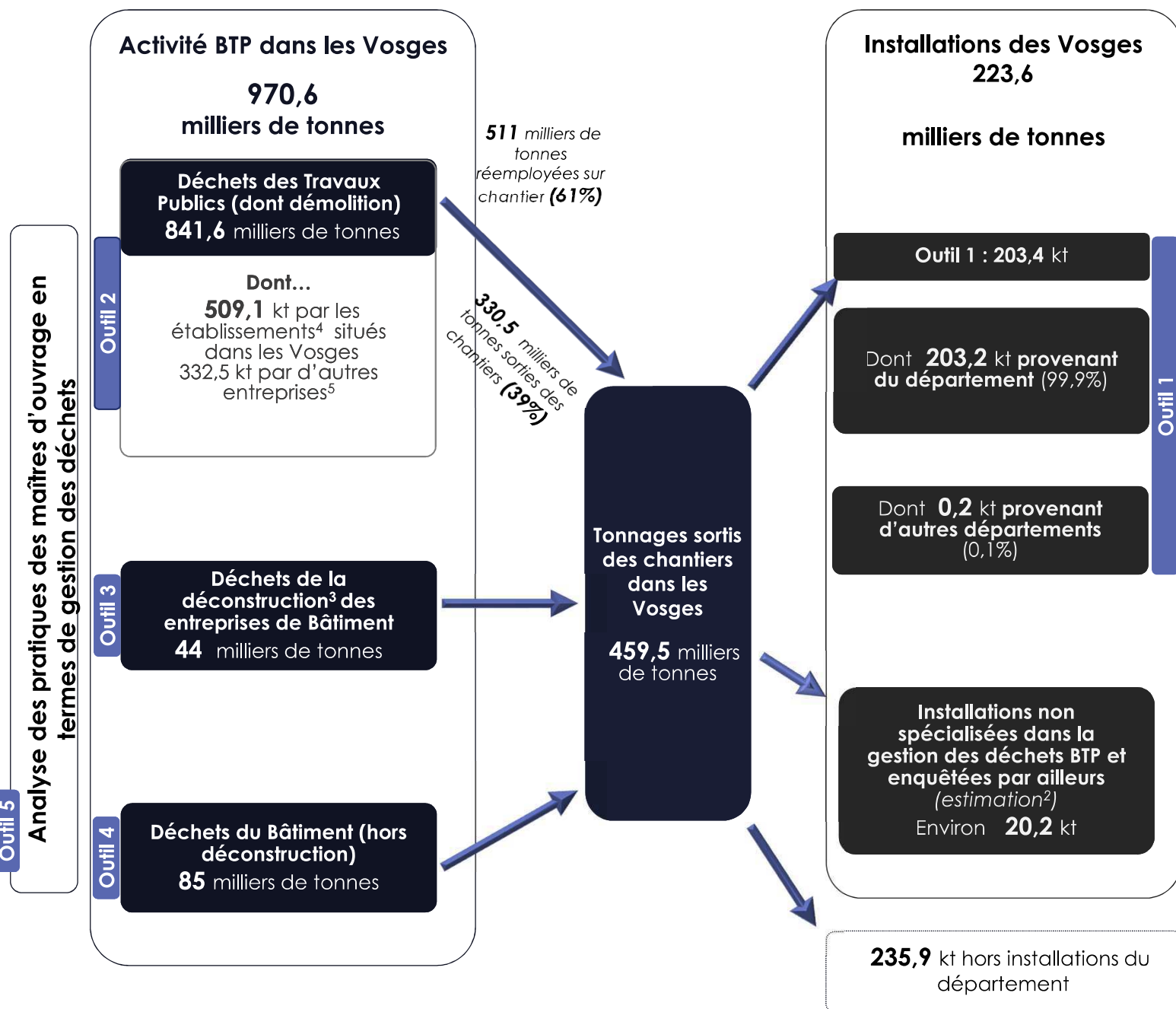
La distance et le temps de transport constituent un élément essentiel de la gestion des déchets, au même titre que leur mode de traitement. Les installations spécialisées dans la gestion des déchets du BTP estiment à 43km le périmètre de récupération des déchets, soit 40 minutes.

Par type d'entreprises :

- Les entreprises du Bâtiment passent en moyenne 23 minutes à évacuer leurs déchets.
- Les entreprises de Travaux Publics estiment, en moyenne, à 20 minutes.

4. L'adéquation entre le gisement et la quantité de déchets accueillie par les installations

Flux et tonnages de déchets et matériaux du BTP dans les Vosges en 2012



Le delta entre les tonnages sortis des chantiers des Vosges et les tonnages reçus sur les installations des Vosges (235,9 milliers de tonnes) correspondrait à une quantité envoyée sur des installations situées en dehors du département et/ou à des décharges sauvages. Les mises en dépôt définitif en zone agricole pourraient également expliquer ce delta.

¹ Le champ de l'enquête CERECO n'intègre pas les installations et déchèteries de collectivités, les ISDND, les UIOM et centres de tri ménagers.

² Il intègre les installations suivantes : Plateformes de regroupement (stations de transit) et de tri, plateformes de valorisation, carrières recevant des DI en remise en état, centrales d'enrobage et d'asphalte, ISDI, centres de tri DIB, plateformes de regroupement et de traitement de déchets dangereux

³ Estimation réalisée à partir des enquêtes nationales et bisannuelles :

- « Collecte » auprès des déchèteries de collectivité

- « ITOM » auprès des installations de traitement des ordures ménagères et assimilés

⁴ Sont considérés ici les déchets des établissements ayant comme activité principale la démolition (4311Z), des établissements adhérents au SNED ou ayant une qualification QUALIBAT liée à la démolition (travail de démolition, démolition par carottage ou sciage, démolition par explosif, désamiantage). Sont exclus de cette enquête les établissements Travaux Publics enquêtés dans l'outil 2.

⁵ Sont comptabilisés ici les déchets de toutes les unités de production (établissements) rattachées à l'entreprise.

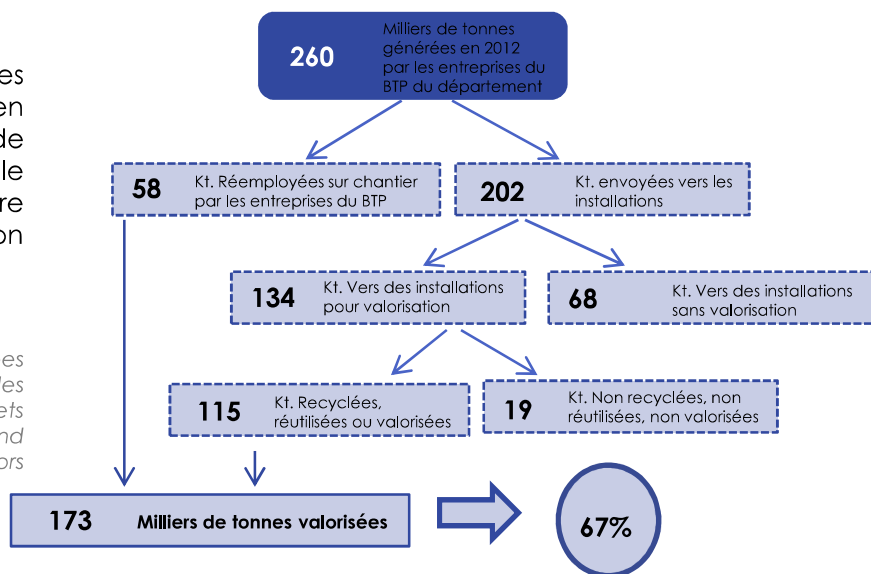
⁶ Sont comptabilisés ici les déchets générés sur les chantiers du département par des établissements se situant hors du département

5. Le calcul du taux de valorisation des déchets du BTP générés

↳ Un taux de valorisation important (73%)

67% des déchets générés par les entreprises du BTP du département ont été valorisés en 2012. Au niveau du département, le taux de valorisation des déchets, attendu dans le cadre de la loi (70% selon la directive-cadre révisée* du 19 novembre 2008) à l'horizon 2020, est en passe de l'être.

Taux de valorisation : quantités de déchets réemployés sur chantier et quantités de déchets valorisées via les installations rapportés aux quantités de déchets produites. Le champ du taux de valorisation comprend l'ensemble des déchets BTP hors terres et graves et hors déchets dangereux.



6. Flux interdépartementaux



Provenance des déchets accueillis par les installations

→ Moins de 1 millier de tonnes

↳ Seuls 0,1% des déchets traités dans les Vosges proviennent d'autres départements.

*DIRECTIVE 2008/98/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 19 novembre 2008